

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Anis SMAOUI.

BILAN CONSOLIDÉ
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Var.	En %
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	178 418	246 325	(67 907)	(27,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	103 217	242 039	(138 822)	(57,4%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	8 566 339	7 245 934	1 320 405	18,2%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	282 636	335 738	(53 102)	(15,8%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 278 753	1 155 540	123 213	10,7%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	65 995	69 047	(3 052)	(4,4%)
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	105 716	98 177	7 539	7,7%
AC7 - Autres actifs	5.8	450 279	454 950	(4 671)	(1,0%)
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	44	(44)	(100,0%)
Total des actifs		11 031 353	9 847 795	1 183 558	12,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	803 589	618 913	184 676	29,8%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	395 709	313 401	82 308	26,3%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	7 560 431	6 956 731	603 700	8,7%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	506 437	435 145	71 292	16,4%
PA5 - Autres passifs	5.13	374 663	349 447	25 216	7,2%
Total des passifs		9 640 829	8 673 637	967 192	11,2%
IM - Intérêts Minoritaires		384 731	385 169	(438)	-0,1%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	160 000	160 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(3 053)	(2 479)	(574)	(23,2%)
Réserves consolidées	5.14	653 806	482 494	171 312	35,5%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	195 040	148 974	46 066	30,9%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		1 005 793	788 989	216 804	27,5%
Total des capitaux propres et passifs		11 031 353	9 847 795	1 183 558	12,0%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	995 936	1 038 803	(42 867)	(4,1%)
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		710 714	632 133	78 581	12,4%
<i>c- En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	-	-
HB2 - Crédits documentaires		564 278	679 453	(115 175)	(17,0%)
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		78 876	54 252	24 624	45,4%
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		485 402	625 201	(139 799)	(22,4%)
HB3 - Effets et autres créances donnés	6.2	803 000	549 000	254 000	46,3%
Total des passifs éventuels		2 363 214	2 267 256	95 958	4,2%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	506 617	416 261	90 356	21,7%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		506 617	416 261	90 356	21,7%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	3 832	4 041	(209)	(5,2%)
<i>a- Participations non libérées</i>		3 832	4 041	(209)	(5,2%)
Total des engagements donnés		510 449	420 302	90 147	21,4%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.5	3 186 705	3 044 462	142 243	4,7%
Total des engagements reçus		3 186 705	3 044 462	142 243	4,7%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	617 909	507 443	110 466	21,8%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	88 325	70 933	17 392	24,5%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	7.3	35 371	35 218	153	0,4%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	72 228	67 588	4 640	6,9%
Total produits d'exploitation bancaire		813 833	681 182	132 651	19,5%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(362 142)	(287 478)	(74 664)	(26,0%)
CH2 - Commissions encourues		(4 457)	(1 243)	(3 214)	(258,6%)
Total charges d'exploitation bancaire		(366 599)	(288 721)	(77 878)	(27,0%)
Produit Net Bancaire		447 234	392 462	54 772	14,0%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.6	(75 761)	(101 441)	25 680	25,3%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	93 381	89 827	3 554	4,0%
PR7 - Autres produits d'exploitation		64 738	56 547	8 191	14,5%
CH6 - Frais de personnel	7.8	(193 360)	(175 013)	(18 347)	(10,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(65 934)	(74 535)	8 601	11,5%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 590)	(6 562)	(1 028)	(15,7%)
Résultat d'exploitation		262 708	181 286	81 422	44,9%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		(19 925)	3 970	(23 895)	(601,9%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	(765)	(525)	(240)	(45,7%)
Résultat avant impôt		242 018	184 730	57 288	31,0%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.10	(29 110)	(16 873)	(12 237)	(72,5%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 432)	(3 852)	(580)	(15,1%)
Résultat net de l'exercice		208 476	164 006	44 470	27,1%
Intérêts minoritaires		(13 436)	(15 032)	1 596	10,6%
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		195 040	148 974	46 066	30,9%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe		195 040	148 974	46 066	30,9%

(*) Les gains sur portefeuille titres commerciaux et opérations financières sont présentés en net des pertes correspondantes.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	Jusqu'au 31/12/2017	Jusqu'au 31/12/2016	Var.	%	
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés	735 061	601 127	133 934	22,3%	
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(358 691)	(284 896)	(73 795)	(25,9%)	
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	(6 150)	(25 707)	19 557	76,1%	
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(1 383 249)	(664 847)	(718 402)	(108,1%)	
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	599 949	764 562	(164 613)	(21,5%)	
Titres de placement	9 951	(5 950)	15 901	267,2%	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(202 285)	(144 272)	(58 013)	(40,2%)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	127 909	(94 073)	221 982	236,0%	
Impôt sur les bénéfices	(8 482)	(383)	(8 099)	(2114,6%)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(485 987)	(631 548)	(433,9%)	
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	65 519	60 267	5 252	8,7%	
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(*)	(99 150)	(236 766)	58,1%	
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(9 024)	(7 026)	(1 998)	(28,4%)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(42 655)	140 870	76,8%	
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contôle	(*)	(154)	94	(263,8%)	
Emission d'emprunts	97 722	100 000	(2 278)	(2,3%)	
Remboursement d'emprunts	(13 173)	(6 267)	(6 906)	(110,2%)	
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(11 936)	29 397	(41 333)	(140,6%)	
Dividendes encaissées / versés et autres distributions	(10 534)	12 079	(22 613)	(187,2%)	
Autres flux de financement	(6 119)	(14 701)	8 582	58,4%	
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	55 806	(64 796)	(53,7%)	
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités	(45 099)	-	(45 099)	-	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(517 935)	82 638	(600 573)	(726,8%)	
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(439 340)	(521 978)	82 638	15,8%	
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(957 275)	(439 340)	(517 935)	(117,9%)

(*) les flux de trésorerie liées aux rachats et ventes d'actions propres sont reclassés en 2016 pour des raisons de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTÉS AU 31 décembre 2017

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 17 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit, Banque, Siège social : 5 Rue de Syrie, 1002 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse, Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SOFINREC Société de recouvrement, Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM-Br n°14 Lac II 1053 Tunis	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SICAR Invest. Société d'investissement à capital risque, 16, rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe, 5, rue de Syrie Tunis.
SOIVM SICAF Société d'investissement à capital fixe, Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	
CAP BANK Banque d'affaires 10 bis, rue Mahmoud Elmatri, Mutuelle Ville	TUNIS-RE Société de réassurance Avenue Mohamed V 1073 Montplaisir
Assurance AMI Compagnie d'assurance Cité des pins, Zone Nord Est Lac II 1053, Tunis	SODINO Société d'investissement à capital risque, 5, rue de Syrie Tunis.
Promotion immobilière	
SIMPAR Promotion immobilière, 14 ,rue Masmouda Mutuelleville	ESSOUKNA Promotion immobilière 46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis
SIVIA Promotion immobilière, 51 Av Hédi Noura Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	SPI MADINA Promotion immobilière 36 Boulevard Hedi Noura ENNASR II 2037
LES OEILLETES Promotion immobilière 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique 6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	AGROSERVICE Services agricoles 4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis
SOGEST Etudes et services 44 avenue Hedi Noura Ennasr	SODET SUD Développement touristique Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	ZIED Gestion de portefeuille titres 46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, 5 Rue de Syrie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,24%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Office des Terres Domaniales	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 260 089	21 300 445	13,31%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres actionnaires à participation publique	765 854	3 829 270	2,39%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 335 923	16 679 615	10,42%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 438 803	37 194 015	23,25%
AUTRES ACTIONNAIRES	890 647	4 453 235	2,78%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2-RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3-BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

***Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

***Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs et les passifs des filiales ne sont plus distingués entre éléments courants et non courants.

***Retraitement des créances bancaires cédées à la sociétés de recouvrement**

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2017, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC quatorze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 14, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur

la clientèle".

*Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

*Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

*Écart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Écarts d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

*Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

*Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur

comptable.

3.2-Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.1- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Provisions sur les engagements

i.Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Au niveau des créances classées 4, et pour les besoins de distinction entre les créances non contentieuses et celles contentieuses, ces dernières sont logées dans la classe 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii.Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans.

iii.Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20

du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3-Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".

- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".

- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".

-La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;

- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez Les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4-Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5-Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6-Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7-Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19,

Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8-Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2017 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES ŒILLETS	25%	25%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

4-PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1-Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 23 entités au 31 décembre 2017:

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent

comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,63%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	99,07%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	99,09%
SIACR INVEST	Intégration globale	93,300%	74,60%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	74,96%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,62%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	26,553%	23,82%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,081%	0,05%
CAP BANK	Mise en équivalence	23,824%	23,74%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,033%	19,26%
AMI	Mise en équivalence	25,302%	25,21%
SODINO	Mise en équivalence	24,750%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	33,926%	33,31%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,965%	23,36%
SIVIA	Intégration globale	99,991%	42,15%
SPI MADINA	Intégration globale	99,999%	40,96%
LES ŒILLETS	Intégration globale	99,999%	52,77%
Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	73,920%	46,47%
SODET SUD	Intégration globale	74,567%	53,84%
SOGEST	Intégration globale	94,760%	44,84%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	34,850%	34,72%
ZIED SARL	Intégration globale	100,000%	30,59%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	49,995%	49,81%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,926% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
CTAMA	10,58%
COMAR	6,69%
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	6,57%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	76,16%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière.

Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 34,85%.

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEV ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; AMI, SODINO, TUNISRE, GEVE et CAPBANK, n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 178.418 mDT au 31/12/2017 contre 246.325 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 67.907 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	42 501	40 329	2 172	5,4%
Avoirs en caisse en devises	8 942	6 993	1 949	27,9%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	1	6 498	649800,0%
Avoirs chez la BCT en devises	68 323	89 055	(20 732)	(23,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(334)	(303)	(31)	(10,2%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	56 000	(56 000)	(100,0%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	41 200	48 452	(7 252)	(15,0%)
Intérêts à percevoir	4	14	(10)	(71,4%)
Mouvements IBS	10 729	5 415	5 314	98,1%
Avoirs auprès du CCP	554	369	185	50,1%
Total	178 418	246 325	(67 907)	(27,6%)

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 103.217 mDT au 31/12/2017 contre 242.039 mDT au 31/12/2016, soit une diminution de 138.822 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	51 863	214 419	(162 557)	(75,8%)
Comptes courants & autres créances	11 829	9 129	2 700	29,6%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	205 000	(165 000)	(80,5%)
Intérêts à percevoir	34	291	(257)	(88,3%)
B - Créances sur les établissements financiers	51 586	27 827	23 759	85,4%
Comptes courants	7 603	5 633	1 970	35,0%
Prêts à MLT	42 900	21 750	21 150	97,2%
Créances rattachées sociétés de leasing	926	318	608	191,2%
Intérêts à percevoir	157	126	31	24,6%
Total brut	103 449	242 247	(138 798)	(57,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(208)	(24)	(11,5%)
Total net	103 217	242 039	(138 822)	(57,4%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
----------	---------------	--------------	---------	-------

A - Créances sur les établissements bancaires	51 863	-	-	-	51 863
Comptes courants & autres créances	11 829	-	-	-	11 829
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	34	-	-	-	34
B - Créances sur les établissements financiers	8 686	400	32 500	10 000	51 586
Comptes courants	7 603	-	-	-	7 603
Prêts à MLT	-	400	32 500	10 000	42 900
Créances rattachées sociétés de leasing	926	-	-	-	926
Intérêts à percevoir	157	-	-	-	157
Total au 31 décembre 2017	60 549	400	32 500	10 000	103 449
Total au 31 décembre 2016	207 247	19 850	15 150	-	242 247

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(208)	(24)	-	-	(232)
Total	(208)	(24)	-	-	(232)

Il n'y a pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 232 mDT, concerne des provisions pour risque divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en Devise.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2017 à 8.566.339 mDT contre 7.245.934 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 1.320.405 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 066 798	1 109 356	(42 558)	(3,8%)
Comptes débiteurs	61 016	52 719	8 297	15,7%
Autres concours à la clientèle	566 805	499 445	67 360	13,5%
Crédits sur ressources spéciales	184 668	215 446	(30 778)	(14,3%)
Intérêts impayés et créances rattachées	256 792	344 479	(87 687)	(25,5%)
Produits constatés d'avance	(2 483)	(2 733)	250	9,1%
Engagements bruts commerciaux et industriels	8 936 290	7 725 214	1 211 076	15,7%
Comptes débiteurs	1 241 807	1 179 420	62 387	5,3%
Autres concours à la clientèle	7 410 147	6 270 291	1 139 856	18,2%
Crédits sur ressources spéciales	109 621	112 913	(3 292)	(2,9%)
Intérêts impayés et créances rattachées	204 156	179 982	24 174	13,4%
Produits constatés d'avance	(29 441)	(17 392)	(12 049)	(69,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	17 824	19 027	(1 203)	(6,3%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	415 657	304 976	110 681	36,3%
Encours brut	10 437 110	9 159 114	1 167 315	12,7%

Provisions sur créances à la clientèle	(1 352 804)	(1 308 594)	(44 210)	(3,4%)
Provisions sur créances classées	(1 027 202)	(1 028 692)	1 490	0,1%
Provisions additionnelles	(237 783)	(204 789)	(32 994)	(16,1%)
Provisions collectives sur créances non classées	(87 819)	(75 113)	(12 706)	(16,9%)
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(517 503)	(604 122)	86 619	14,3%
Sur engagements agricoles	(245 762)	(335 590)	89 828	26,8%
Sur engagements commerciaux et industriels	(243 211)	(229 989)	(13 222)	(5,7%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(28 530)	(38 543)	10 013	26,0%
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 870 771)	(1 913 180)	42 409	2,2%
Encours net	8 566 339	7 245 934	1 320 405	18,2%

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2017 à 101.271 mDT.

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgetaires		Provisions	Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles		
	2017	2016	2017	2016		2017	2016	
Classe 0	7 725 679	6 640 058	7 676 410	6 588 843	-	(8 292)	(20 018)	(20 874)
Classe 1	1 537 382	1 178 335	1 536 559	1 175 048	-	-	(19 085)	(6 592)
Total des créances courantes	9 263 061	7 818 393	9 212 969	7 763 891	-	(8 292)	(39 103)	(27 466)
Classe 2	232 978	178 040	222 274	171 519	(26 522)	(14 600)	(13 501)	(9 669)
Classe 3	140 663	236 342	139 180	234 646	(27 229)	(58 672)	(12 589)	(14 684)
Classe 4	858 716	934 828	742 307	652 377	(334 521)	(360 461)	(123 192)	(106 087)
Classe 5	1 267 134	1 224 289	1 161 614	1 121 423	(877 516)	(771 456)	(101 457)	(215 701)
Total des créances classées	2 499 491	2 573 499	2 265 375	2 179 965	(1 265 788)	(1 205 189)	(250 739)	(346 141)
Total des créances en mDT	11 762 552	10 391 892	11 478 344	9 943 856	(1 265 788)	(1 213 481)	(289 842)	(373 607)
Taux des créances classées	21,25%	24,76%	19,74%	21,92%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	60,67%	60,28%	66,94%	71,16%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2017, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 87.819 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	500 310	11,6%	10,2%	1,44	8 507
Autres Industries	79 265	9,7%	15,4%	1,00	1 188
Autres Services	708 878	5,5%	16,5%	1,30	8 450
Bâtiments et travaux publics	418 558	4,1%	31,4%	1,00	5 430
Commerce	1 406 355	6,2%	19,1%	1,18	19 743
Consommation	1 221 787	2,5%	55,1%	1,00	16 706
Habitat	305 294	2,5%	20,1%	1,00	1 512
Industries Manufacturières	2 216 732	3,2%	27,3%	1,00	19 116
Promotion Immobilière	592 999	5,2%	11,6%	1,74	6 242
Tourisme	151 870	6,8%	8,6%	1,05	925
Total Classes 0 & 1 (*)	7 602 048				87 819

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2017, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2017 s'élève à 237.783 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 32.994 mDT par rapport au 31/12/2016.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que le Groupe les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2017 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	16 343	12 269	4 074
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	76 247	62 598	13 649
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	2 869	1 113	1 755
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	95 458	75 981	19 478

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2017 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 650	108 536	52 600
Garanties de l'état au 31/12/2017	902 390	524 000	-	52 320	98 251	76 202	46 238
Agios et intérêts réservés au 31/12/2017	(19 795)	-	-	-	(9 246)	-	(6 362)
Classe au 31/12/2017		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2017	(7)	-	-	-	-	-	-

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 282.636 mDT au 31/12/2017 contre 335.738 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une baisse de 53.102 mDT.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
1. Titres à revenu variable	32 569	41 158	(8 589)	(20,9%)
Titres de placement	26 498	25 295	1 203	4,8%
Parts dans les OPCVM (Placement)	9 494	17 554	(8 060)	(45,9%)
Total brut	35 992	42 849	(6 857)	(16,0%)
Provisions sur titres à revenu variable	(3 423)	(1 691)	(1 732)	(102,4%)
2. Titres à revenu fixe	250 067	294 580	(44 513)	(15,1%)
Bons de trésor	75 329	45 886	29 443	64,2%
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	5 689	7 752	(2 063)	(26,6%)
Obligations	161 761	231 559	(69 798)	(30,1%)
Créances rattachées sur obligations	4 783	5 755	(972)	(16,9%)

Billets de trésorerie et certificats de dépôt	2 477	2 477	-	-
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats de dépôt	28	947	(919)	(97,0%)
Pars dans les Fonds Communs de créances	-	204	(204)	(100,0%)
Total brut	250 067	294 580	(44 513)	(15,1%)
Total net	282 636	335 738	(53 102)	(15,8%)

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.278.753 mDT au 31/12/2017 contre 1.155.540 mDT au 31/12/2016.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissem ent	Total au 31/12/2017
Val. brute au 31/12/2017	197 310	218 449	26 400	902	76 375	782 038	1 301 474
Valeur au 1er janvier	169 550	229 489	22 400	2 994	87 310	651 494	1 163 237
Acquisitions / souscriptions	33 224	28 148	4 000	-	-	92 568	157 940
Cessions /Remboursement	(5 464)	(39 188)	-	(2 092)	(10 935)	-	(57 679)
Reclassements	-	-	-	-	-	37 976	37 976
Créances rattachées	142	8 111	-	481	15	31 319	40 068
Prov. au 31/12/2017	(61 973)	-	(816)	-	-	-	(62 789)
Provisions au 1er janvier	(40 801)	-	(619)	-	-	-	(41 420)
Dotations	(22 385)	-	(197)	-	-	-	(22 582)
Reprises	1 213	-	-	-	-	-	1 213
Val. nette au 31/12/2017	135 479	226 560	25 584	1 383	76 390	813 357	1 278 753
Val. brute au 31/12/2016	169 550	229 489	22 400	2 994	87 310	651 494	1 163 237
Créances rattachées	2 989	8 152	-	-	-	22 582	33 723
Provisions au 31/12/2016	(40 801)	-	(619)	-	-	-	(41 420)
Val. nette au 31/12/2016	131 738	237 641	21 781	2 994	87 310	674 076	1 155 540

(1) Les titres de participation comprennent les titres de participations-financement (Titres en retrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2017	2016
---------	------	------

	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	39 090	19,26%	40 273	20,31%
AMI	18 400	25,21%	20 362	25,26%
SODINO	6 198	24,66%	6 198	24,75%
CAP BANK	1 711	23,74%	1 617	23,82%
GENERALE DES VENTES	596	49,81%	597	50,00%
Total	65 995		69 047	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2017, une valeur brute de 219.331 mDT et des amortissements et des provisions de 113.615 mDT soit une valeur nette de 105.716 mDT contre 98.177 mDT au 31/12/2016.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2017, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement Réaffectation	Valeur au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	15 952	1 503	-	5 171	22 626
Logiciels	15 952	1 503	-	5 171	22 626
Amortissements	(14 888)	(2 012)	-	973	(15 927)
Logiciels	(14 888)	(2 012)	-	973	(15 927)
Total net (1)	1 064	(509)	-	6 144	6 699
Immobilisations corporelles	199 422	9 708	(6 367)	(6 058)	196 705
Terrains	5 912	-	-	(1 653)	4 259
Constructions	95 644	2 820	(2 057)	(2 400)	94 007
Agencements, aménagements et installations	32 656	1 030	(21)	(1 063)	32 602
Matériel de transport	5 971	731	(599)	(1 037)	5 066
Matériel et outillage	8 613	2	(3)	(8 528)	84
Mobiliers et matériel de bureau	44 456	2 573	(3 353)	755	44 431
Immobilisations en cours	1 746	2 494	-	6 817	11 057
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	-	-	-	469	469
Avances sur achats mobiliers et matériel de	151	-	-	-	151

bureau					
Dépenses nouvelles agences	166	35	-	-	201
Immobilisations en dation (*)	4 107	-	(295)	-	3 812
Matériel informatique	-	23	(39)	582	566
Amortissements	(101 972)	(5 577)	4 092	6 106	(97 351)
Constructions	(31 660)	(1 921)	322	2 463	(30 796)
Agencements, aménagements et installations	(25 228)	(1 145)	10	542	(25 821)
Matériel de transport	(5 368)	(503)	532	1 743	(3 596)
Matériel et outillage	(87)	(8)	2	40	(53)
Mobiliers et matériel de bureau	(39 629)	(1 863)	3 191	1 689	(36 612)
Matériel informatique	-	(137)	35	(371)	(473)
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	97 113	4 131	(2 275)	48	99 017
Total général (1)+(2)	98 177	3 622	(2 275)	6 192	105 716

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2017 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	(337)	(337)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total		3 812			(337)

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 450.279 mDT au 31/12/2017 contre 454.950 mDT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	78 715	56 284	22 431	39,9%
Débiteurs divers	19 913	12 713	7 200	56,6%
État, impôts & taxes	9 145	1 167	7 978	683,6%
Commissions de gestion à percevoir	10 616	8 100	2 516	31,1%
Ajustements devises	5 488	4 298	1 190	27,7%
Comptes liés à la compensation (5.8.1)	26 312	23 640	2 672	11,3%
Autres comptes	7 241	6 366	875	13,7%
Actifs d'impôts sur les résultats :	52 252	82 217	(4 570)	(5,6%)
Actifs d'impôts exigibles	10 112	7 421	2 691	36,3%
Actifs d'impôts différés	42 140	74 796	(32 656)	(43,7%)
Actifs d'exploitation des filiales non financières	213 939	208 142	5 797	2,8%
Stocks de terrains à bâtir	82 088	96 036	(13 948)	(14,5%)

Stocks de travaux immobiliers en cours	72 689	38 538	34 151	88,6%
Stocks de travaux immobiliers terminés	48 536	64 192	(15 656)	(24,4%)
Autres stocks	1 529	1 029	500	48,6%
Clients et comptes rattachés	9 097	8 347	750	9,0%
Autres actifs	105 373	108 307	(2 934)	(2,7%)
Prêts au personnel	37 907	36 271	1 636	4,5%
Charges reportées	-	5 165	(5 165)	(100,0%)
Stock cartes de retrait	301	153	148	96,7%
Dotations timbres postaux	147	27	120	444,4%
Dotations timbres fiscaux	9	5	4	80,0%
Dotations timbres spéciaux de voyage	116	85	31	36,5%
Dépôts et cautionnements	1 378	381	997	261,7%
Autres comptes	65 515	66 220	(705)	(1,1%)
Total Net	450 279	454 950	(4 671)	(1,0%)

5.8.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2017, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 26.312 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 95.258 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 803.589 mDT au 31/12/2017 contre 618.913 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 184.676 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	4	69 586	(69 582)	(100,0%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	803 000	549 000	254 000	46,3%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	585	327	258	78,9%
Total	803 589	618 913	184 676	29,8%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 395.709 mDT au 31/12/2017 contre 313.401 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 82 308 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	392 633	311 701	80 932	26,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 076	1 700	1 376	80,9%

Total	395 709	313 401	82 308	26,3%
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Comptes à vue	9 553	7 916	1 637	20,7%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	91 300	79 900	11 400	14,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	225 373	68 605	30,4%
Intérêts à payer	878	212	666	314,2%
Total	395 709	313 401	82 308	26,3%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	9 553	-	-	-	9 553
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	90 300	1 000	-	-	91 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	293 978	-	-	-	293 978
Intérêts à payer	878	-	-	-	878
Total	394 709	1 000	-	-	395 709

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.560.431 mDT au 31 décembre 2017 contre 6.956.731 mDT au 31 décembre 2016, enregistrant ainsi une augmentation de 603.700 mDT, soit une progression de 8,7%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Dépôts en dinars	6 844 161	6 348 832	495 329	7,8%
Dépôts à vue en dinars	1 692 005	1 457 135	234 870	16,1%
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	2 238 785	209 704	9,4%
Bons de caisse en dinars	68 567	64 430	4 137	6,4%
Comptes à terme en dinars	215 880	180 386	35 494	19,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 753 389	1 595 567	157 822	9,9%
Certificats de dépôt en dinars	453 500	604 500	(151 000)	(25,0%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	212 331	208 029	4 302	2,1%
Dépôts en devises	669 510	566 506	103 004	18,2%
Dépôts à vue en devises	346 639	391 735	(45 096)	(11,5%)
Bons de caisse en devises	10 900	9 783	1 117	11,4%
Comptes à terme en devises	47 161	39 637	7 524	19,0%
Comptes de placement en devises	250 370	115 198	135 172	117,3%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	10 153	4 287	42,2%
Dettes rattachées	46 760	41 393	5 367	13,0%

Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 740	2 112	628	29,7%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 070	313	757	241,9%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	22 307	19 215	3 092	16,1%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	47 062	39 324	7 738	19,7%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(26 419)	(19 571)	(6 848)	(35,0%)
Total	7 560 431	6 956 731	603 700	8,7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 140 494	1 308 117	862 711	532 839	-	6 844 161
Dépôts à vue en dinars	1 692 005	-	-	-	-	1 692 005
Dépôts d'épargne en dinars	2 448 489	-	-	-	-	2 448 489
Bons de caisse en dinars	-	68 567	-	-	-	68 567
Comptes à terme en dinars	-	17 021	121 353	77 506	-	215 880
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	771 198	537 358	444 833	-	1 753 389
Certificats de dépôt en dinars	-	239 000	204 000	10 500	-	453 500
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	212 331	-	-	-	212 331
Dépôts en devises	361 079	177 506	116 981	13 944	-	669 510
Dépôts à vue en devises	346 639	-	-	-	-	346 639
Bons de caisse en devises	-	10 900	-	-	-	10 900
Comptes à terme en devises	-	6 734	26 945	13 482	-	47 161
Comptes de placement en devises	-	159 872	90 036	462	-	250 370
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 440	-	-	-	-	14 440
Dettes rattachées	-	46 760	-	-	-	46 760
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	2 740	-	-	-	2 740
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	1 070	-	-	-	1 070
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	22 307	-	-	-	22 307
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	47 062	-	-	-	47 062
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(26 419)	-	-	-	(26 419)
Total	4 501 573	1 532 383	979 692	546 783	-	7 560 431

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 506.437 mDT au 31 décembre 2017 contre 435.145 mDT au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Emprunts matérialisés	210 680	127 050	83 630	65,8%
Emprunts obligataires	206 130	124 382	81 748	65,7%
Intérêts à payer emprunts obligataires	4 550	2 668	1 882	70,5%

Ressources spéciales	290 750	308 095	(17 345)	(5,6%)
Ressources extérieures	119 467	119 258	209	0,2%
Ressources budgétaires	203 977	212 603	(8 626)	(4,1%)
Ecart de conversion sur emprunts	(33 962)	(26 054)	(7 908)	(30,4%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	1 268	2 288	(1 020)	(44,6%)
Autres fonds empruntés	5 007	-	5 007	-
Autres fonds empruntés	3 958	-	3 958	-
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	1 049	-	1 049	-
Total	506 437	435 145	71 292	16,4%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	(2 000)	-	19 705	141 186	51 789	210 680
Emprunts obligataires	(2 000)	-	15 155	141 186	51 789	206 130
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	4 550	-	-	4 550
Ressources spéciales	203 977	10 066	11 187	38 015	27 505	290 750
Ressources extérieures	-	12 488	13 810	49 305	43 864	119 467
Ressources budgétaires	203 977	-	-	-	-	203 977
Ecart de conversion sur emprunts	-	(3 690)	(2 623)	(11 290)	(16 359)	(33 962)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	1 268	-	-	-	1 268
Autres fonds empruntés	-	5 007	-	-	-	5 007
Autres fonds empruntés	-	3 958	-	-	-	3 958
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	-	1 049	-	-	-	1 049
Total	206 984	10 066	30 892	179 201	79 294	506 437

5.12.1- Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que le Groupe assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2017 à 2.083 mDT). Toutefois, le Groupe n'est tenu à cette obligation qu'une fois qu'il ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2017 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 397
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 471
Total	10 868

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, le Groupe assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 374 663 mDT au 31 décembre 2017 contre 349 447 mDT au 31 décembre 2016. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Etat, impôts et taxes	23 189	22 788	401	1,8%
Impôts sur les sociétés	32 724	1 991	30 733	1543,6%
Contribution exceptionnelle	4 423	3 851	572	14,9%
Impôts différés - passif	-	38 978	(38 978)	(100,0%)
Fournisseurs divers	11 529	8 527	3 002	35,2%
Organismes sociaux	40 641	35 999	4 642	12,9%
Comptes d'ajustement devises passifs	11 820	20 861	(9 041)	(43,3%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	477	477	-	-
SWAPS devises	(10 801)	1 340	(12 141)	(906,0%)
Congés à payer	11 476	9 108	2 368	26,0%
Produits perçus d'avance	7 893	5 518	2 375	43,0%
Excédents de caisse	5 483	4 186	1 297	31,0%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	6 406	3 031	3 375	111,3%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	415	415	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	95 258	64 971	30 287	46,6%
Comptes de régularisation et autres comptes d'attente	20 713	18 011	2 702	15,0%
Comptes Etatiques créditeurs	46 581	50 170	(3 589)	(7,2%)
Créditeurs divers	30 401	38 728	(8 327)	(21,5%)
Fournisseurs d'immobilisations	7 978	-	7 978	-
Provisions pour passifs et charges	28 004	20 444	7 560	37,0%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi</i>	9 160	9 100	60	0,7%
<i>Provisions pour risque fiscal</i>	15 675	6 900	8 775	127,2%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	2 227	3 103	(876)	(28,2%)
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	942	1 341	(399)	(29,8%)
Total	374 663	349 447	25 216	7,2%

5.13.1- Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2017 s'élève à 9.160 mDT contre 9.100 mDT au 31/12/2016.

5.13.2- Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT

n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provision	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	11 130	104	11 234	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	182	19	201	20%	40
Compris entre 180 et 360 jours	211	15	226	50%	113
Supérieur à 360 jours	720	69	789	100%	789
Total en mDT	12 243	207	12 450		942

5.13.4- Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2017. Ils ont été auparavant analysés par le Groupe sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

Libellé	Solde au 31/12/2017
Prise en charge par l'Etat des intérêts	2 783
Réajustement intérêts / 3ème ligne de crédit CEE	1 334
Créditeurs divers sur crédits convertis	1 642

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Capital social	160 000	160 000	-	-
Dotation de l'Etat (1)	133 000	133 000	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(489)	(480)	(9)	(1,9%)
Réserves consolidés part du groupe	521 295	349 974	171 321	49,0%
Actions propres et d'auto-contrôle	(3 053)	(2 479)	(574)	(23,2%)
Résultat net de l'exercice, part du groupe	195 040	148 974	46 066	30,9%
Total	1 005 793	788 989	216 804	27,5%

5.14.1- Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

5.14.2- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2017 à 521.295 mDT contre 349.974 mDT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Contribution de la mère consolidante	496 290	312 832	183 458	58,6%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 058	40 061	(3)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 816	14 817	(1)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	442 004	258 531	183 473	71,0%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(589)	(577)	(12)	(2,0%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	12 835	24 486	(11 651)	(47,6%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	21 253	21 590	(337)	(1,6%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(9 083)	(8 934)	(149)	(1,7%)
Total	521 295	349 974	171 321	49,0%

5.14.3- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 195.040 mDT contre un résultat de même nature de 148.974 mDT au 31 décembre 2016. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Contribution de la mère consolidante	212 510	146 159	66 351	45,4%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(16 182)	2 946	(19 128)	(649,3%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(431)	(190)	(190)	(100,0%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(857)	59	59	100,0%
Total	195 040	148 974	148 974	100,0%

5.14.4- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (part du groupe)	195 040	148 974	46 066	30,9%
Nombre d'actions ordinaires	32 000 000	32 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	325 275	235 285	89 990	38,2%
% par rapport aux actions en circulation	1,03%	0,74%		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période	31 674 725	31 764 715	(89 990)	(0,3%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	6,158	4,690	1,468	31,3%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions

ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 un montant de 3.053 mDT contre 2.479 mDT au 31 décembre 2016.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données (HB1)

Ce poste totalise 995.936 mDT au 31 décembre 2017 contre 1.038.803 mDT au 31 décembre 2016. Il se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	125 221	246 670	(121 449)	(49,2%)
Effets endossés (6.1.1)	-	152 171	(152 171)	(100,0%)
Contre garanties	37 000	25 000	12 000	48,0%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	83 221	25 000	58 221	232,9%
Cession créances	5 000	69 499	(64 499)	(92,8%)
b- En faveur de la clientèle	710 715	632 133	78 582	12,4%
Débiteurs par avals et acceptations	59 747	68 266	(8 519)	(12,5%)
Débiteurs par lettres de garanties	82 420	67 848	14 572	21,5%
Débiteurs par obligations cautionnées	27 275	16 998	10 277	60,5%
Débiteurs par cautions fiscales	54 109	34 776	19 333	55,6%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	471 375	420 756	50 619	12,0%
Avals emprunts obligataires	-	422	(422)	(100,0%)
Avals billets de trésorerie	15 300	21 550	(6 250)	(29,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	489	1 517	(1 028)	(67,8%)
c- En faveur de l'Etat	160 000	160 000	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat (6.1.2)	160 000	160 000	-	-
Total	995 936	1 038 803	(42 867)	(4,1%)

6.1.1- Effets endossés

Le montant des effets endossés de 152.171 mDT au 31/12/2016 est devenu nulle au 31/12/2017. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2- Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2- Actions donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 803.000 mDT au 31/12/2017 contre 549.000 mDT au 31/12/2016. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Titres de créances	481 000	329 000	152 000	46,2%
Bons du trésor	223 000	100 000	123 000	123,0%
Emprunt obligataire 2014	99 000	120 000	(21 000)	(17,5%)
Total	803 000	549 000	254 000	46,3%

6.3- Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	10 953	12 139	(1 186)	(9,8%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	331 839	181 973	149 866	82,4%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	331 839	181 973	149 866	82,4%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	163 825	222 149	(58 324)	(26,3%)
Total	506 617	416 261	90 356	21,7%

6.4- Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	9 328	5 496	3 832

6.5- Garanties reçues (HB7)

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2017 des éléments suivants:

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Garanties reçues des banques	145 000	145 000	-	-
Garanties reçues de l'Etat	1 330 026	1 223 285	106 741	8,7%
Abandon	-	11 239	(11 239)	(100,0%)
Fonds Budgétaires & Dotation	284 210	332 292	(48 082)	(14,5%)
SOTUGAR	31 550	28 055	3 495	12,5%
FNG	45 137	48 184	(3 047)	(6,3%)
FGIC	283	313	(30)	(9,6%)
FNE	412	82	330	402,4%
G. ETAT	968 434	803 120	165 314	20,6%
Garanties reçues de la clientèle	1 711 679	1 676 177	35 502	2,1%
Garanties Hypothécaires	1 467 274	1 394 140	73 134	5,2%
Garanties financières	244 405	282 037	(37 632)	(13,3%)
Total	3 186 705	3 044 462	142 243	4,7%

6.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et recus en devise arrêtés au 31/12/2017 se présentent comme suit:

	31/12/2017
Opérations de change au comptant non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (comptant)	30 213
Dinars achetés à recevoir (comptant)	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	11 913
Opérations de change à terme non encore dénouées	
Devises vendues à livrer (à terme)	13 851
Dinars achetés à recevoir (à terme)	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	40 601
Opérations de SWAP	
Dinars à livrer (SWAP)	172 393
Devise à livrer (SWAP)	9 756
Devise à recevoir (SWAP)	191 713

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 617 909 mDT en 2017 contre 507 443 mDT en 2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 21,8%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 017	6 234	783	12,6%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 455	4 466	(1 011)	(22,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	233	58	175	301,7%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	3 266	1 499	1 767	117,9%
Report / Déport sur opérations de SWAPS	63	211	(148)	(70,1%)
Opérations avec la clientèle	585 918	475 578	110 340	23,2%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	128 776	107 582	21 194	19,7%
Intérêts sur crédits à la clientèle	457 142	367 996	89 146	24,2%
Autres intérêts et revenus assimilés	24 974	25 631	(657)	(2,6%)
Total	617 909	507 443	110 466	21,8%

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 88.325 mDT en 2017 contre 70.933 mDT en 2016, soit une augmentation de 24,52 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	47 597	38 060	9 537	25,1%
Commissions sur opérations Monétique	4 655	4 643	12	0,3%
Commissions sur opérations de change	812	678	134	19,8%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 869	2 035	834	41,0%
Commissions sur location de coffre-fort	34	37	(3)	(8,1%)
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	15 619	12 466	3 153	25,3%
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 137	2 264	(127)	(5,6%)
Commissions sur avals billets de trésorerie	219	437	(218)	(49,9%)
Commissions de gestion d'OPCVM	409	456	(47)	(10,3%)
Commissions de gestion de fonds à capital risque	67	13	54	415,4%
Commissions diverses	13 907	9 844	4 063	41,3%
Total	88 325	70 933	17 392	24,5%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 35.371 mDT en 2017 contre 35.218 mDT en 2016. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	14 370	16 874	(2 504)	(14,8%)
Intérêts nets sur Bons du Trésor	14 370	16 874	(2 504)	(14,8%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	789	1 961	(1 172)	(59,8%)
Dividendes & revenus assimilés	1 196	2 114	(918)	(43,4%)
Pertes sur titres de placement	(63)	(201)	138	68,7%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de	(816)	(680)	(136)	(20,0%)

placement				
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	472	728	(256)	(35,2%)
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	20 212	16 383	3 829	23,4%
Résultat sur opérations de change	12 920	10 454	2 466	23,6%
Commissions sur change manuel	7 292	5 929	1 363	23,0%
Total	35 371	35 218	153	0,4%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 72.228 mDT en 2017 contre 67.588 mDT en 2016, soit une augmentation de 6,9%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	49 291	33 969	15 322	45,1%
Revenus des titres de participation en rétrocession	(3)	223	(226)	(101,3%)
Revenus des titres de participation	8 228	12 646	(4 418)	(34,9%)
Revenus des obligations	14 840	14 425	415	2,9%
Revenus des fonds gérés	(5)	6 324	(6 329)	(100,1%)
Dividendes - Rubrique d'élimination	(129)	14 425	(14 554)	(100,9%)
Produits de cession de titres (conso.)	6	6 324	(6 318)	(99,9%)
Total	72 228	67 588	4 640	6,9%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 362.142 mDT en 2017 contre 287.478 mDT en 2016, soit une augmentation de 26 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2016	Var	%	
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(63 109)	(48 063)	(15 046)	(31,3%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(56 624)	(41 793)	(14 831)	(35,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 128)	(965)	(1 163)	(120,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(55)	(70)	15	21,4%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(4 302)	(5 235)	933	17,8%
Opérations avec la clientèle	(284 006)	(234 109)	(49 897)	(21,3%)
Intérêts sur comptes à vue	(13 493)	(4 099)	(9 394)	(229,2%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(98 392)	(84 758)	(13 634)	(16,1%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(172 121)	(145 252)	(26 869)	(18,5%)
Emprunts	(14 391)	(4 587)	(9 804)	(213,7%)
Autres intérêts et charges	(636)	(719)	83	11,5%

Total	(362 142)	(287 478)	(74 664)	(26,0%)
--------------	------------------	------------------	-----------------	----------------

7.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 75.761 mDT en 2017 contre 101.441 mDT en 2016, soit une régression de 25,3 %. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2016	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(155 936)	(162 478)	6 542	4,0%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(12 706)	(5 000)	(7 706)	(154,1%)
Autres créances passées en pertes	(144 002)	(93 991)	(50 011)	(53,2%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	126 128	66 514	59 614	89,6%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(26 481)	(13 378)	(13 103)	(97,9%)
Reprises sur provisions diverses	2 696	11 461	(8 765)	(76,5%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	132 653	92 299	40 354	43,7%
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	2 078	3 088	(1 010)	(32,7%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	(246)	(41)	(205)	(500,0%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	55	85	(30)	(35,3%)
Total	(75 761)	(101 441)	25 680	25,3%

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 93.381 mDT en 2017 contre une somme nette positive de 89.827 mDT en 2016. Il se détaille comme suit :

		31/12/2016	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(2 010)	(2 013)	3	0,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(5 013)	(6 132)	1 119	18,2%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	948	57	891	1563,2%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	2 004	965	1 039	107,7%
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	1 539	729	810	111,1%
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	95 907	96 141	(234)	(0,2%)
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-	(3)	3	100,0%
Gains (perte) sur titres consolidés	6	83	(77)	(92,8%)
Total	93 381	89 827	3 554	4,0%

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 193.360 mDT en 2017 contre 175.013 mDT en 2016, soit une régression de 10,5%. Ils se détaillent comme suit :

		31/12/2016	Var	%
Salaires	(133 514)	(122 576)	(10 938)	(8,9%)
Charges sociales et fiscales	(39 974)	(36 110)	(3 864)	(10,7%)
Autres charges du personnel	(10 660)	(11 419)	759	6,6%

Charges sur assurance IDR	(6 735)	(7 461)	726	9,7%
Charges sur assurance Epargne collective	(2 354)		(2 354)	-
Variation des congés à payer	(123)	2 553	(2 676)	(104,8%)
Total	(193 360)	(175 013)	(18 347)	(10,5%)

7.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 765 mDT en 2017 contre 525 mDT en 2016. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2016	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	(704)	(545)	(159) (29,2%)
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	58	71	(13) (18,3%)
Déficits de caisse	(12)	(11)	(1) (9,1%)
Pénalités et amendes fiscales	(107)	(40)	(67) (167,5%)
Total	(765)	(525)	(240) (45,7%)

7.10- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2017 la charge nette s'élève à 29.110 mDT contre 16 873 mDT en 2016. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2016	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(32 576)	(14 075)	(18 501) (131,4%)
Résultat net d'impôt différé	3 466	(2 798)	6 264 223,9%
Total	(29 110)	(16 873)	(12 237) (72,5%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net négatif de 485.987 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 376.370 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.383.249 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 599.949 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 202.285 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 127.909 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017 un flux de trésorerie net négatif de 42.655 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 65.519 mDT ;

- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 99.150 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 9.024 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net positif de 55.806 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 97.722 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 13.173 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 11.936 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 10.534 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 957.275 mDT au 31/12/2017 contre aussi un solde négatif de 439.340 mDT au 31/12/2016. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2017:

		solde au 31/12/2016	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	110 163	223 231	(113 068)	(50,7%)
- Avoirs en caisse en dinars	42 501	40 326	2 175	5,4%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 499	(69 585)	76 084	109,3%
- Avoirs en CCP	554	369	185	50,1%
- Mouvements IBS	10 730	5 415	5 315	98,2%
- Correspondants débiteurs en dinars	59 432	254 570	(195 138)	(76,7%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(9 553)	(7 864)	(1 689)	(21,5%)
Liquidités en devises :	118 465	145 006	(26 541)	(18,3%)
- Caisse en devises	8 942	6 995	1 947	27,8%
- Avoirs à la BCT en devises	68 323	89 055	(20 732)	(23,3%)
- Correspondants débiteurs en devises	41 200	48 956	(7 756)	(15,8%)
Emprunts en dinars	(894 305)	(628 900)	(265 405)	(42,2%)
Emprunts en devises	(293 978)	(225 373)	(68 605)	(30,4%)
Placements supérieurs à 3 mois	2 380	46 696	(44 316)	(94,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2017	(957 275)	(439 340)	(517 935)	(117,9%)

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers Consolidés de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

- 1- La BNA a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2017 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillés comme suit :
 - 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
-----------	-------	----------------	---------------

A	5 ans	7,4% et /ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,55% et /ou TMM + 2,1%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.2- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2017-2 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 50 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année
B	7 ans dont deux années de grâce	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3eme année

1.3- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2017 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-1	Montant souscrit à l'EO BNA sub2017-2	Intérêts 2017
TUNIS-RE	2 000	4 000	94
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	500	5 000	37
Total en Dinars	2 500	9 000	130

1.4- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2017-2. Le montant souscrit s'élève à 3.5 millions de dinars et Les intérêts ,supportés par la BNA au titre de l'exercice 2017, sont de l'ordre de 4.921 dinars

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 se détaille comme suit :

Emprunts	BNA subordonné 2009	BNA subordonné é 2016	Total
Encours aux 31/12/2017	933	4 500	5 433
Interets 2017	53	185	238

3- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant 88.000 mille dinars, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Date de Souscription	Date d'échéance	Encours au 31/12/2017	Taux
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	16/01/2018	1 000	7,06%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/04/2016	03/04/2018	1 000	7,10%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	17/01/2017	15/01/2018	10 000	7,51%
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
CAP BANK	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	04/05/2017	28/04/2018	1 700	7,66%
S O D I N O	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	23/12/2018	500	9,03%
TUNIS RE	Compte de	ENTREPRISE	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%

	Placement	ASSOCIEE				
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	10/01/2017	06/07/2018	10 500	8,06%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	21/12/2018	1 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	19/12/2017	12/12/2018	3 500	9,03%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	21/12/2017	15/12/2018	3 000	9,03%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	29/12/2017	22/12/2018	500	9,03%
Total					88 000	

- 4- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2017, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 399.503 mille dinars réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscriptio n	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte de Placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
Total				16 400	

- 5- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.447 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.
- 6- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 203.977 mille dinars contre 212.603 mille dinars au 31 décembre 2017.
- 7- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
- 8- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.

- 9- Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :
- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
 - L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
 - L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353.642 millions de dinars. Au 31 décembre 2017, l'encours desdites créances s'élève à 95.458 millions de dinars.

- 10- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2017 s'élève à 2.810 mille dinars.
- 11- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2017 s'élève à 3.868 mille dinars.
- 12- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 9.650 dinars hors taxes.

- 13- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

Société	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
TUNIS-RE	3 000	466	64
AMI	6 400	466	115
TOTAL	9 400	933	179

- 14- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/20 17
TUNIS-RE	6 000	9 256
AMI	8 000	12 343
Total en Dinars	14 000	21 599

- 15- La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2017 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/20 17
CTAMA	1 500	2 314
CTAMA-MGA	500	771
Total en Dinars	2 000	3 086

- 16- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

Partie liée (chiffres en dinars)	Solde au 31/12/2017		Commissions encaissées en 2017	Intérêts de l'exercice 2017	
	Débit r	Crédite ur		Encaissés	Servis
TUNIS-RE	-	423 184	37	120	17 458
AMI	-	864 937	323	4 718	7 725

- 17- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2017, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montant s servis en 2017
Jetons de présence (CA)	174
CPAI	35
Comité Exécutif des Crédits	16
Comité interne des Marchés	10
Comité des Risques	10
TOTAL	245

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA »** qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **1 005 793 KDT** y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à **195 040 KDT**

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Groupe de la Banque Nationale Agricole** au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portés au niveau du résultat, totalisent 714 608KDT (soit 88% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.1.4 « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 10 181 494 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 966 944 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 488 973 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « *La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et

la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1 407310 KDT au 31/12/2017 et représente un poste important du bilan (13% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2.2 « *Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 95 458 KDT au 31 décembre 2017.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2017.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2017

Tunis, le 10/04/2018

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL

SAMIR LABIDI

P/ ICCA

ANIS SMAOUI